



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES EN INSERTION

Vous êtes un jeune Francilien en insertion professionnelle ?

**Vous résidez dans un quartier prioritaire de la ville
en zone rurale ? La Région Île-de-France peut vous aider
à financer votre permis de conduire.**

Accessible depuis le 1^{er} décembre aux jeunes domiciliés dans le Val-d'Oise, cette aide sera généralisée à toute l'Île-de-France à partir du 1^{er} mars 2021.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation des jeunes en insertion professionnelle.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes Franciliens de 18 à 25 ans dans l'une des situations suivantes :

- Inscrits dans des missions locales, Écoles de la 2e chance (E2C), Espaces de dynamique d'insertion (EDI) ou Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE),
- Signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont le projet professionnel, attesté par la mission locale, nécessite l'obtention du permis,
- Demandeurs d'emploi résidant en Quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en zone rurale.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

Le montant maximum de l'aide est de 1 300 €. Elle est versée en deux versements :

- Un 1^{er} versement après la réalisation des 10 premières heures de conduite, attestée par l'auto-école,
- Le versement du solde sur présentation de l'attestation préfectorale de réussite à l'examen de conduite.



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

Le dépôt de la demande d'aide auprès de la Région se fait via la plateforme www.mesdemarches.iledefrance.fr

Plus d'information sur :

www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire